



## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-08 SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

**QUE** le Règlement 2024-08 sur la régie interne du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 5<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.**

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 5<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière